



BULLETIN D'ADHESION

JEUNESSE

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES LOISIRS

> Pôle enfance/relais de quartier/PIJ

> **OBJET** : bulletin d'adhésion jeunesse

ADHÉSION JEUNESSE 2024/2025

Tous les clubs ados rattachés au pôle enfance/jeunesse/Point Information Jeunesse de la ville sont des lieux ouverts à vos initiatives, vos projets, vos idées sur la vie de votre quartier. Vous y trouverez les informations utiles sur ce qui vous intéresse de la vie associative et municipale de Saran.

Le bulletin d'adhésion jeunesse est à votre disposition dans les différents clubs ainsi qu'au Point Information Jeunesse (PIJ).

Validité du bulletin d'adhésion : de septembre N à août N+1

Son coût : 10€ (tarif 2024/2025)

Ce bulletin **OBLIGATOIRE** permet d'accéder aux activités proposées par le service jeunesse : **gratuites** pour certaines (animations de quartiers, aide aux devoirs...), **tarifées** mais avec une participation communale pour d'autres (entrées, spectacles, sorties...).

Les règlements par chèque sont à l'ordre du trésor public.

AUTORISATION PARENTALE

A remettre à un animateur ou en mairie (relais de quartier ou Point Information Jeunesse)

Je soussigné(e) :

Domicilié(e) :

Téléphones :

Représentant légal 1 :

Représentant légal 2 :

En cas d'urgence :

Adresse mail (informations majeures, urgences...) :

Autorise mon enfant à fréquenter et à participer aux activités organisées par les animateurs «jeunesse»

Nom :/ Prénom :

Sexe : Garçon Fille / Date de naissance :/Age :

Assurance extra-scolaire : N° :

« Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service du Point Information Jeunesse. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette autorisation

-----**DROIT A L'IMAGE**-----

Dans le cadre de leurs animations, les animateurs peuvent être amenés à prendre des photos de votre (vos) enfant(s). Afin de promouvoir et de valoriser ces initiatives, les équipes peuvent les utiliser pour toute forme de publication (plaquette, site de la ville, journal Repères...). Afin de respecter les articles de lois en référence au code civil du droit à l'image, nous vous demandons de cocher votre décision ci-dessous :

- Autorise
- N'autorise pas

Les services de la ville de Saran à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif les photos (ou vidéos) comportant l'image de mon (mes) enfant(s).

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion.

-----**VÉHICULES DE LA VILLE**-----

Dans le cadre de leurs animations, les animateurs peuvent être amenés à utiliser ou à emprunter les véhicules de la ville pour transporter les jeunes (achats, lieux de sortie, visites...) :

- Autorise
- N'autorise pas

Les services de la ville de Saran à transporter mon (mes) enfant(s) dans les véhicules de la ville.

Cette autorisation est valable à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion.

-----**CHOIX D'ACTIVITÉ(S)**-----

Nous vous remercions de cocher (ci-dessous) les cases correspondant aux activités de votre enfant.

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Club ados Vilpot | <input type="checkbox"/> Local enfance Vilpot* | <input type="checkbox"/> Autres :..... |
| <input type="checkbox"/> Club ados Chêne Maillard | <input type="checkbox"/> Club mécanique | |
| <input type="checkbox"/> Club ados Bourg | <input type="checkbox"/> Ateliers HIP HOP | |
| <input type="checkbox"/> Accompagnement à la scolarité | | |

*** Spécificité pour le local enfance Vilpot**

- Autorise
- N'autorise pas

Mon enfant à repartir seul à mon domicile

- Autorise

Madame, Monsieur,----- à venir chercher mon enfant

Chaque structure ou activité proposée dispose d'un règlement intérieur que votre enfant s'engage à respecter.

Signature obligatoire pour l'ensemble des points cités (validation des renseignements apportés, autorisation du droit à l'image et choix des activités).

- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et à le respecter (en tant qu'adhérent),
- Accepte de recevoir des informations par mail concernant les événements des structures jeunesse.

A Saran, le.....

Lu et approuvé
Signature